**Pièces à fournir pour une cession de domaine viticole :**

Pour préparer au mieux votre projet de cession, je vous invite à me transmettre les pièces suivantes :

* Concernant chaque partie :
* Pour les personnes physiques :
* Extrait d’acte de naissance et de mariage de moins de 3 mois.
* Copie recto/verso de la pièce d’identité.
* Questionnaire d’Etat-civil dûment complété (au verso).
* Votre Relevé d’Identité Bancaire signé (pour la restitution éventuel du trop-perçu à la cloûture du dossier).
* Le cas écheant, justificatif du placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle…).
* Pour les personnes morales :
* Copie des statuts à jour.
* Extrait K-bis de moins de 3 mois.
* Pouvoirs du gérant pour engager la société (procès-verbaux le cas écheant).
* Concernant le bien vendu :
* Titre de propriété.
* Evaluation ventilée du matériel (meubles et immeubles par destination).
* Relevé parcellaire.
* Casier viticole.
* Les cas écheant, état détaillé et chiffrée des stocks.
* Les cas écheant, contrats de travail des salariés.
* Contrats en cours : fermage, métayage, crédit-bail…
* Le cas écheant, droit de chasse.

*Afin de nous permettre d’accomplir les premières démarches liées à votre dossier, un acompte de 300 Euros sera demandé à l’acquéreur à l’ouverture de celui-ci.*

*Après réception des pièces, un projet d’acte vous sera adressé, assorti du montant prévcis des frais d’acte.*